# 2.3.3. • Maitrise d’œuvre de Démolition



## Objectif des missions

Missions de maîtrise d’œuvre : Maîtrise d’œuvre de Démolition

Etablissement du DCE et conduite des travaux (Maitrise d’œuvre de chantier avec visa).

Assistance à la réception.

## Capacités du postulant à la qualification /certification OPQTECC et livrables correspondants contrôlés par l’instructeur /examinateur

Nombre de dossiers d’études : 2

**Livrables**: Pièces à fournir dans les dossiers.

Les compétences doivent être identifiables par l’instructeur dans chacun des dossiers présentés.

**Contrats** signés (qualification) ou attestation d’employeur (certification) relatifs aux 2 dossiers présentés en cours ou achevés depuis moins de 6 ans.

## Cadre à compléter

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOM du postulant : ……………………………………… | Date de la demande : ……… | **2.3.3** |
| CAPACITÉS  DOMAINES A COUVRIR | Cocher dans les colonnes les pièces fournies pour chaque projet présenté (livrables) | Observations  et validation  OPQTECC |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| • Maitrise d’œuvre de démolition | Dossier1 | Dossier2 | Autre dossier | Obligatoire sur  2 dossiers |
| **Pré-requis :**  Disposer au minimum d’un référent « Démolition » au sein de l’entreprise répondant aux critères ci-après :   * Bac + 2 et 5 ans d’expérience dans le Bâtiment (Etudes et suivi de travaux) * Attestation de l’employeur + CV du professionnel (référent), * Formation « Démolition » d’au moins 1 Jour, (attestations de formation à transmettre).   Nota : Lors du renouvellement quadriennal toutes ces pièces pré-requises sont à transmettre en cas de changement de référent.  *Nota : Ces mêmes critères sont exigés à titre personnel dans le cas d’une certification*  **Missions à justifier dans au moins 2 dossiers :**   * Vérification de l’adéquation entre le diagnostic déchets et la destination des travaux (s’il est présent), * Validation et analyse critique du diagnostic déchets (s’il est présent), * Proposition de scénarii de démolition à l’acceptation du Maitre d’Ouvrage, * Etablissement d’un PRO/DCE comprenant : Le CCTP faisant apparaitre notamment la liste des matériaux à démolir, l’estimation des travaux et éventuellement le calendrier d’exécution et la DPGF. * Consultation des entreprises, rapport d’analyse des offres, vérification des qualifications des entreprises en adéquation avec les travaux à exécuter, * VISA : Validation des plans et des procédures de démolition, * Mission DET : Contrôle des travaux et suivi financier * Réception des travaux (AOR) |  |  |  |  |